

Paris, le 28 mars 2019

Grand Débat National : les 15 propositions de la CSMF

Alors que le gouvernement n'en a pas fait un thème privilégié, la santé s'est invitée dans le Grand Débat National au travers des réunions locales et des cahiers de doléances rédigés par les Français.

Comme ces derniers, les médecins libéraux qui ont répondu à l'enquête de la CSMF (questionnaire en ligne auprès de 2 253 médecins libéraux toutes spécialités confondues entre le 7 février et le 13 mars 2019) ont manifesté leur malaise, leur ras-le-bol fiscal et leur manque de reconnaissance au regard de leur engagement professionnel au quotidien (cf. synthèse en pièce jointe).

La CSMF dégage de cette enquête trois enseignements principaux :

- 1- Les médecins libéraux sont profondément attachés au **statut libéral** et à ses caractéristiques (liberté d'installation, paiement à l'acte).
- 2- Les médecins libéraux sont prêts à assumer une **responsabilité populationnelle collective pour garantir l'accès aux soins**, s'ils bénéficient d'un accompagnement concret de l'Assurance Maladie.
- 3- Les médecins libéraux sont très sensibles aux **questions environnementales** et aux impacts qu'elles peuvent avoir sur la santé.

Forte de ces résultats, la CSMF a formulé 15 propositions qui s'intègrent dans les 4 chapitres du Grand Débat National :

Chapitre 1- Fiscalité et dépenses publiques

- 1- **Revaloriser l'acte médical** (majorer les tarifs des actes médicaux pour exercer dans de meilleures conditions, par exemple par l'emploi d'assistants médicaux) et valoriser les consultations en fonction de leur contenu
- 2- **Limiter la proportion de la rémunération au forfait**
- 3- **Alléger les charges financières** (incitations fiscales, crédits d'impôts, réduction des charges patronales...)
- 4- **Diminuer les charges administratives** : stop à la paperasserie !
- 5- **Réduire les cotisations du cumul emploi/retraite** et ne pas cotiser pour rien (obtenir des points retraite)
- 6- **Sauvegarder le statut libéral** (avec éventuel statut mixte libéral/salarié en cours de carrière) et promouvoir l'entreprise médicale libérale

Chapitre 2- Démocratie et citoyenneté

- 7- **Sauver la liberté d'installation** : non au conventionnement sélectif !
- 8- **Favoriser l'installation dans les déserts médicaux** en développant le regroupement des médecins, les installations progressives, les stages et les mesures incitatives financières
- 9- **Organiser collectivement la prise en charge de soins non programmés de 8h à 20h** (avec régulation, paiement de l'astreinte et valorisation des actes)
- 10- **Elargir la permanence des soins au samedi matin** : non au retour de l'obligation individuelle de la PDS

Chapitre 3- Organisation de l'Etat et des services publics

- 11- **Améliorer l'accès aux soins** en favorisant le regroupement des médecins sous toutes ses formes, en développant les consultations avancées, la télémédecine et le transport des patients
- 12- **Renforcer le rôle des syndicats et corps intermédiaires** (plus de poids face aux pouvoirs publics)
- 13- **Sécuriser l'exercice médical** en créant un statut juridique protecteur et en développant l'installation de boutons d'alarme dans les cabinets vers les services de police/gendarmerie

Chapitre 4- Transition écologique

- 14- **Reconnaître le rôle d'information des médecins libéraux en matière d'environnement et santé** et favoriser leur participation à des registres ou enquêtes épidémiologiques (avec rémunération forfaitaire individuelle)
- 15- **Intégrer les questions environnementales dans la formation initiale et continue des médecins** (impact environnemental des prescriptions médicamenteuses, liens entre environnement et santé, perturbateurs endocriniens...)

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.